

Dispositif estival « Garde régionale forestière »

**21 écocardes du Parc déployés tout l'été pour
préserver le Géant de Provence !**



Contact Pôle Nature, Patrimoines, Education :

Anthony Roux (responsable de pôle) – 07 61 47 91 36 – anthony.roux@parcduventoux.fr

Contact Presse :

Vincent Thomann – 06 70 17 24 23 – vincent.thomann@parcduventoux.fr

TOUT L'ETE ET JUSQU'A MI -SEPTEMBRE

Afin de limiter le risque incendie sur le territoire et sensibiliser les usagers et visiteurs des espaces naturels aux bons comportements, le Parc naturel régional du Mont-Ventoux va bénéficier dès cet été, pour la troisième année, du **dispositif renforcé de la « Garde régionale forestière »**. Au total, **21 écogardes** qui vont sillonner le territoire pour aller à votre rencontre des usagers et leur apporter les informations locales pour devenir acteurs de la prévention. Ces jeunes saisonniers sont mobilisés pendant **trois mois (de mi-juin à mi-septembre)** grâce au soutien financier de la Région Sud et du Conseil départemental de Vaucluse.

À l'initiative de la Région Sud Provence -Alpes-Côte d'Azur, ce dispositif compte chaque année plus de 200 jeunes de 18 à 25 ans, formés durant une semaine par des professionnels de la protection contre l'incendie. Leur disponibilité et leur présence sur site viennent appuyer les équipes des Comités Communaux des Feux de Forêts (CCFF) et la sécurité civile durant la période estivale, la plus sensible aux incendies.

RÔLE DES GARDES RÉGIONAUX FORESTIERS

Les gardes régionaux forestiers (GRF) - écogardes expliquent aux usagers de l'espace naturel les dispositifs qui règlementent l'accès aux massifs forestiers l'été sur le territoire du Parc du Mont-Ventoux (niveaux d'alerte, créneaux horaires). Ils peuvent également relayer l'alerte sur un éventuel départ de feu ou les infractions auprès des agents assermentés (stationnement interdit, comportements à risques, pénétration dans les massifs en risque exceptionnel...)

Par ailleurs, ils participent activement à la sensibilisation sur les bons comportements à avoir en milieu naturel et informent les estivants sur l'offre de découverte du territoire du Parc et les activités possibles.

Ils complètent enfin leur action par des opérations de destruction de foyers de feu, de barrages en site de rivière, la réalisation d'enquêtes de fréquentation et l'aide aux personnes en difficultés (formation aux 1^{ers} secours).



La dernière semaine de juin, les 21 GRF ont été formés par le PNR et par le Conseil régional, formation à l'issue de laquelle ils ont pu recevoir officiellement leurs blasons.

UN DISPOSITIF ENCORE RENFORCÉ POUR DES MISSIONS QUI S'ELARGISSENT

Une présence confirmée au sommet du Ventoux à la demande du Département

Grâce à l'aide du Département de Vaucluse, **4 écogardes sont mobilisés en permanence** sur le site nouvellement réhabilité du sommet du Ventoux.

Conscients des enjeux environnementaux exceptionnels et de l'affluence sur ce site emblématique, le Conseil Départemental et le Parc du Mont-Ventoux se sont associés pour assurer une présence journalière permanente jusqu'au 15 septembre.



Sur cet espace si particulier et en complément de leurs missions, les écogardes s'assureront que l'importante fréquentation du sommet de nuise pas à la faune et la flore rares et protégés en place.

Cette mission s'inscrit dans les récents travaux de réhabilitation nécessaires à la gestion de la fréquentation, la valorisation et la préservation du site, pour lesquels toute une série de mesures environnementales compensatoires ont été proposées.



Une convention avec les communes des Dentelles de Montmirail *Beaumes-de-Venise, Gigondas, Lafaie, La Roque-Alric, Suzette, Vacqueyras*



À la suite de l'incendie qui a ravagé en août 2021 près de 240 hectares de forêt dans les Dentelles de Montmirail, le Parc naturel régional du Mont-Ventoux s'est mobilisé pour préserver les intérêts des communes et des propriétaires privés sinistrés. Cet accompagnement a permis d'une part d'accélérer la réalisation d'une étude de Restauration des Terrains Incendiés (RTI) portée par le Parc et d'autre part de créer une Association Syndicale Libre (ASL) pour fédérer les propriétaires et organiser les actions à venir via la mobilisation du Centre Régional de la Propriété Forestière.

S'appuyant sur cette expérience positive, les communes des « Dentelles de Montmirail » situées en dehors du périmètre du Parc naturel régional (**Beaumes-de-Venise, Gigondas, Lafaie, La Roque-Alric, Suzette, Vacqueyras**) et le Parc naturel régional se sont entendus pour engager une opération plus large intégrant la surveillance des massifs boisés dans un objectif de prévention des incendies par la Garde Régionale Forestière.

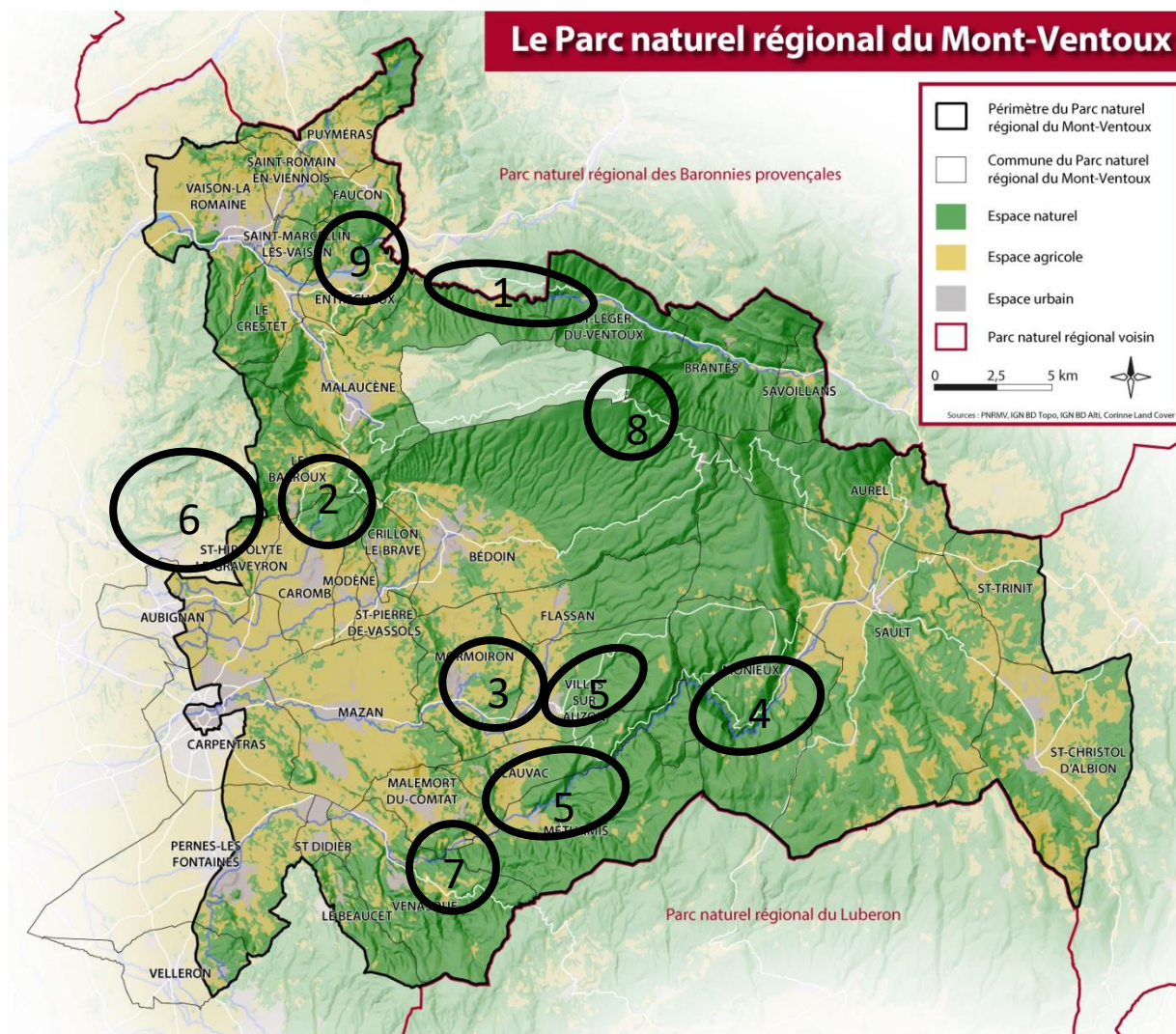
Cet accord fait l'objet d'une **convention de partenariat** qui précise les engagements réciproques du Parc et des communes.

C'est dans ce cadre que le Parc naturel régional a recruté 2 écocardes supplémentaires pour les étés 2022 et 2023. En tant qu'employeur, le Parc assure les procédures de recrutement et prend à sa charge toutes les obligations en vigueur.

RÉPARTITION DES GRF SUR LE TERRITOIRE

Identifiables à leurs blasons « Garde régionale Forestière » et « Parc naturel régional du Mont-Ventoux », ils sont **déployés par binômes sur les sites naturels les plus fréquentés et/ou les plus sensibles au risque incendie** du territoire. Ce sont donc 9 secteurs qui sont régulièrement patrouillés par les écogardes :

- (1) Gorges du Toulourenc (Malaucène, Mollans-sur-Ouvèze et St Léger-du-Ventoux)
- (2) Lac du Paty (Caromb)
- (3) Lac des Salettes et secteur des Ogres (Mormoiron)
- (4) Gorges de la Nesque Est (Monieux)
- (5) Gorges de la Nesque Ouest et Combe de l'Ermitage (Méthamis/Villes-sur-Auzon)
- (6) Dentelles de Montmirail (Beaumes-de-Venise, Gigondas, Suzette...)
- (7) Pérégrine (Venasque)
- (8) Sommet du Ventoux (Bédoin/St Léger-du-Ventoux/Brantes)
- (9) Pont d'Entrechaux (Entrechaux)



Des kiosques d'information sur les marchés hebdomadaires

Enfin, dans l'objectif de diffuser au mieux l'information auprès des estivants mais aussi des résidents, les écocardes-GRF couvrent également les **principaux marchés hebdomadaires du territoire** :

- Lundi : Bédoin
- Mardi : Beaumes-de-Venise et Vaison-la-Romaine
- Mercredi : Malaucène et Sault
- Vendredi : Carpentras
- Samedi : Pernes-les-Fontaines



RAPPEL DE LA RÉGLEMENTATION

Chaque année, pendant l'été, l'accès à certains massifs forestiers est règlementé en fonction des conditions météorologiques et du risque incendie. Balades, randonnées, mais aussi circulation et stationnement des véhicules sont limités ou interdits selon l'arrêté préfectoral en vigueur dans le département.

Dans le Vaucluse : Arrêté préfectoral valable du 1^{er} juillet au 15 septembre.

Dans le Parc du Mont-Ventoux :

- En cas de risque incendie **Extrême** :

- L'accès aux massifs est interdit, à toute heure et pour tout le monde.

- Les jours où le risque incendie est **Très Sévère** :

- L'accès est autorisé sur le massif du Ventoux et limité de 5h à 12h sur le massif forestier des Monts de Vaucluse.

- Les jours où le risque incendie est **Sévère, Modéré, Léger, Faible** :

- L'accès est autorisé. Mais le bivouac et le camping sauvage restent interdits.

- Les infractions aux conditions d'accès aux massifs forestiers sont passibles de 750 € d'amende (contravention 4e classe, article R163-2 code forestier).

- Le fait de provoquer involontairement l'incendie des bois et forêts appartenant à autrui, par des feux allumés à moins de 200m de ces terrains, par des feux allumés ou laissés sans précautions suffisantes, par des pièces d'artifice, par une cigarette jetée à terre..., est sanctionné par : 30 000 à 45 000€ d'amende et 2 à 3 ans de prison (article 322-5 code pénal).

COMMENT S'INFORMER SUR LES CONDITIONS D'ACCÈS ?

Cartes d'accès aux massifs forestiers du département de Vaucluse :

<https://www.risque-prevention-incendie.fr/vaucluse/>

Serveur vocal sur les conditions d'accès : 04 28 31 77 11

Comptes Twitter informations en temps réel sur l'évolution des incendies :

Préfet : <https://twitter.com/Prefet84> Pompiers : <https://twitter.com/sdis84>